



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

Dijon, le 10 août 2020

Pôle Patrimoines et Architecture/Coordination  
Affaire suivie par : Monique GEOFFROY  
Tél : 03.80.68.50.47  
Courriel : [monique.geoffroy@culture.gouv.fr](mailto:monique.geoffroy@culture.gouv.fr)

N/Réf. : PA/MG/2020/n° 155

La Directrice régionale  
des affaires culturelles

à

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation et des élections

**Objet** : SAISY (71) et AUBIGNY-LA-RONCE (21), lieux-dits "Bois de la Forêt" et "Bois de Combillot"  
Projet de parc éolien  
Demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS PE SAISY  
Contribution phase examen

Pour faire suite à votre courriel de saisine du 26 juin 2020, j'ai l'honneur de vous transmettre la contribution des services de la DRAC sur le dossier mentionné en objet.

**Patrimoine archéologique**

Le projet de parc éolien a été confronté à l'état des connaissances actualisé et à la sensibilité archéologique du secteur. Il s'implante dans une zone où la carte archéologique régionale recense peu de vestiges archéologiques connus jusqu'à maintenant : une voie supposée romaine, allant d'Autun à Beaune, via Epinac et Aubigny-la-Ronce en longeant la limite nord du Bois de Combillot (route actuelle) et des hypothèses de mines anciennes fondées sur la toponymie locale. Ces informations, élargies à un périmètre plus vaste, avaient déjà été communiquées dans nos réponses des 4 juillet 2018, 21 août 2018 et 10 janvier 2019, citées dans l'étude d'impact.

En complément, l'emplacement des aménagements projetés a fait l'objet d'une prospection pédestre, le 16 juillet 2020, l'emprise étant en domaine forestier et n'ayant jamais fait l'objet de recherches archéologiques systématiques. Aucune structure de type archéologique n'a pu être repérée ; le sol forestier est profond, à dominante argileuse et peu pierreux. Le substrat change au niveau des éoliennes E1 et E2, montrant de vastes dépressions en cuvette, qui peuvent témoigner d'anciennes exploitations superficielles (emprunts d'argile ?). La ligne forestière qui sera utilisée est

large et partiellement empierrée. Elle a déjà été refaite à son intersection avec la supposée voie romaine.

En l'absence de tout indice archéologique probant, la réalisation d'opérations d'archéologie préventive (diagnostic puis fouille), en application du livre V du code du patrimoine, ne paraît pas nécessaire, préalablement à la réalisation des aménagements.

### **Patrimoine, espaces protégés et paysage**

De par sa localisation et ses grandes dimensions verticales, le projet éolien est de nature à porter atteinte aux paysages et patrimoines locaux selon trois dimensions :

#### **- À l'échelle du grand paysage**

À l'Est, surtout, se situe un important ensemble de sites remarquables (entre 7 et 10 km), Nolay et les grands sites protégés des montagnes qui l'entourent, largement liés au territoire UNESCO des Climats de Bourgogne et de ses abords.

Dominés par les 5 machines, les points hauts du paysage (montagne des Trois Croix, Mont Rome, Mont de Rème...) ne le seront plus.

L'étude "passe" très vite sur les impacts de ces lieux emblématiques des paysages de la Bourgogne.

#### **- À l'échelle de la vallée de la Drée**

Situé en sommet de massif, 2 kilomètres au-dessus de la ville d'Epinaç, le projet sera visible à grande distance depuis toute la vallée. Par ses dimensions (180 m en bout de pale), il dominera tous les paysages au relief modeste (les hauteurs culminent à 140 m de haut par rapport au fond de vallée).

Visuellement, depuis la vallée et les grands axes de circulation (TGV, RD 973), le projet sera lu simultanément et en continuité avec le parc existant (Côte-d'Or 2).

#### **- À l'échelle des coteaux d'Epinaç**

Très proche (à 2 km de la première machine) et dominée, la ville d'Epinaç et ses trois grands signaux urbains (le château médiéval, l'église et le puits de mine Hottinger) seront "écrasés" par le projet.

Les hameaux de Résille et surtout de la Forêt, situés respectivement à 800 et 600 m des éoliennes, verront leur cadre paysager transformé, anthropisé.

Le site exceptionnel du **Château de Sully** (le plus grand château Renaissance en Bourgogne du Sud) sera en vue du projet, situé à moins 7 km ; ce dernier étant presque dans l'axe majeur de composition du domaine historique.

### **Implantation des machines**

Le site d'installation n'est pas "presque plan" (dixit l'étude page 276). Le versant concerné montre en fait des pentes avoisinant les 10 %, ce qui induit des terrassements très importants lorsqu'il s'agit de niveler des plates-formes de 30 m x 50 m (déblais-remblais de 3 à 5 m de haut).

### **Conclusion**

L'impact visuel sera particulièrement fort sur la perspective paysagère autour de Nolay et de la vallée de la Drée. Le projet d'installation d'éoliennes, hors d'échelle avec des mâts à plus de 180 m de haut, dominera tous les paysages aux ondulations douces et resserrées, dans lesquels il s'installe.

Le projet risque de porter atteinte à de nombreux secteurs protégés au niveau national par le code du patrimoine (sites patrimoniaux remarquables, 60 monuments historiques et leurs abords) et à de nombreux sites protégés au titre du code de l'environnement, liés au territoire UNESCO des Climats de Bourgogne.

L'intérêt patrimonial du domaine du château de Sully étant d'ordre national (protection de l'ensemble de la propriété par classement au titre des monuments historiques), la préservation du "cadre visuel du château" commande d'assurer l'absence de vision de toute éolienne depuis les abords du domaine protégé (pas en seule visibilité directe).

Enfin, il est à noter qu'un projet similaire sur la commune d'Aubigny-la-Ronce a déjà été refusé par Monsieur le Préfet de Côte-d'Or le 7 août 2009 pour des motifs d'atteinte au paysage et au patrimoine.

Ainsi, au vu des éléments énoncés ci-dessus, la DRAC émet un **avis défavorable** au projet de parc éolien sur les communes de Saisy et Aubigny-la-Ronce.

Le Service régional de l'archéologie (Yves Pautrat - Tél. : 03.80.68.50.18 ou 50.20), l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or (Virginie Broutin - Tél. : 03.80.68.50.22) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Saône-et-Loire (Dominique Brenez - Tél. : 03.85.39.95.26) sont chargés du suivi de ce dossier.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation

La Directrice régionale  
des affaires culturelles

Anne MATHERON